




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 18 septembre. — Hier après-midi, M. l'envoyé de la Belgique a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

M. le lieutenant-général baron Gérard, commandant une division de cavalerie de l'armée du Nord, et M. le lieutenant-colonel Boyer, l'un des aides-de-camp du roi, ont été nommés aides-de-camp de S. A. R. le duc de Nemours.

On écrit de Senlis, le 16 : M. le général baron Gérard, qui a passé la revue du régiment de cavalerie en garnison à Beauvais, y a été saisi d'une violente attaque de choléra.

Le duc de Brunswick. Aujourd'hui, à sept heures du matin, la garde municipale s'est présentée à l'hôtel où loge le duc Charles de Brunswick, et elle s'est emparée de sa personne pour le conduire aux frontières. Voici les détails :

Le duc demeurait dans un hôtel qui a deux entrées, l'une par la rue Neuve-St-Augustin, et l'autre par le boulevard des Capucines. Depuis deux jours, l'hôtel était environné par des agents de police et gardé à vue ; mais aujourd'hui, dès 6 heures du matin, la police avait déployé toutes ses forces devant l'hôtel. Un commissaire de police était avec ses agents sur le boulevard des Capucines, tandis que devant la porte de la rue Neuve-St-Augustin se trouvait une chaise de poste entourée d'une escouade de gardes municipaux à cheval.

Après avoir attendu quelque temps que les portes de l'hôtel fussent ouvertes, les agents de police virent enfin arriver un porteur de journal à la suite duquel ils pénétrèrent dans l'intérieur de l'hôtel. Ils montèrent ensuite à l'appartement du duc, où on les laissa entrer dans l'antichambre. Là, le commissaire de police ayant insisté pour pénétrer dans la chambre du duc, celui-ci fit répondre qu'il n'obéirait pas à cette sommation, et qu'il protestait solennellement contre toute violation de sa demeure.

Le commissaire de police qui avait amené un serrurier, fit alors forcer la serrure de la chambre à coucher du duc, et lut à celui-ci l'ordre de l'arrêter et de le conduire aux frontières. Le duc a vainement protesté contre cet acte de violence, mais toute résistance était inutile, il s'est vu forcé de céder à la force armée.

À sept heures, le duc étant entré dans sa voiture, est parti escorté par la garde municipale à cheval. On croit qu'il est dirigé sur Besançon et que de là il se rendra à Berne ou à Bâle.

Le vicomte Vilain XIII avec sa famille est arrivé à Lucerne, avec le titre d'ambassadeur du roi des Belges ; il a été reconnu en cette qualité par la confédération helvétique.

On raconte depuis quatre ou cinq jours, dans les hautes lieux, une anecdote curieuse ; nous la rapportons sans en garantir l'exactitude, mais nous la tenons d'une assez bonne source pour pouvoir la donner au moins comme vraisemblable.

On dit qu'un mémoire raisonné et circonstancié a été envoyé de Paris à Holy-Rood, Mémoire dans lequel la situation actuelle de l'Europe en général et celle de France en particulier, se trouve tracée par une main habile, expérimentée, avec une sorte d'impartialité qui donne un grand prix à ce document. Il est suivi d'une série de conseils adressés à la famille de la branche aînée des Bourbons, dans l'intérêt de ses prétentions, de ses intrigues, et dans le dessein de lui indiquer les moyens de hâter le jour qu'elle prépare, qu'elle espère, celui d'une troisième restauration. On conseille notamment aux Bourbons d'Holy-Rood de ne pas se tenir, comme ils

l'ont fait jusqu'à présent (à l'exception d'un seul des membres de la famille déchue) aussi éloignés des frontières de France : afin d'être à chaque instant à portée de profiter des circonstances qui peuvent se présenter, des incidens qui peuvent naître, du résultat des nombreux complots qui se trament sur tant de points différens, pour tenter à main armée, ou autrement, une ou plusieurs incursions nouvelles sur le territoire français.

Le gouvernement est parvenu à se procurer une copie de ce mémoire, destiné sans doute à une grande célébrité. On l'a lu, relu, médité avec un soin scrupuleux. On a été frappé surtout de la connaissance approfondie que l'auteur possède, soit des secrets les plus intimes du gouvernement, soit des vues, des menées, des complots des carlistes en France et à l'étranger.

On s'est mis en campagne, on a fait des démarches sans nombre, toutes les polices ont été mises sur pied, et l'on est parvenu à découvrir, on le croit du moins, l'auteur de ce fameux Mémoire. A son nom on s'est rappelé et ses sermens, et les innombrables protestations qu'il a faites au gouvernement de la révolution de juillet, mais on s'est rappelé en même temps et ses protestations et ses sermens antérieurs, qui n'ont manqué à aucun des gouvernemens qui se sont si rapidement succédés en France depuis quarante années. On a réfléchi sur le caractère connu de l'écrivain, donneur d'avis ; c'est un homme dont la finesse est passée en proverbe, et l'on s'est demandé s'il n'y aurait pas au fond de ses conseils à Holy-Rood plus de perfidie que de dévouement, et s'il ne fallait pas voir au contraire, dans cet acte apparent de haute trahison contre l'ordre de choses actuel, plus de dévouement que de perfidie.

Cependant, ce serait après avoir apprécié et pesé toutes les conséquences du Mémoire que les anti-Français d'Holy-Rood se seraient déterminés à quitter leur retraite d'Edimbourg pour revenir sur le continent européen, et non point, comme le disent les journaux, dans le dessein d'aller se réfugier au fond de la Styrie ou de la Carinthie, mais bien avec le projet arrêté de se fixer le plus tôt possible dans un rayon beaucoup plus rapproché des frontières de France, et sur un point d'où l'on pourrait, par exemple, surveiller et exécuter le plan du Mémoire, et suivre comme à la lettre les avis qui s'y trouvent développés.

Cette grave circonstance aurait ouvert les yeux au gouvernement, ses doutes sur les véritables intentions de l'auteur du mémoire se seraient dissipés ; et c'est ainsi, ajoute-t-on, que s'explique l'annonce inattendue du départ, pour un pays lointain, d'un vieillard remplissant des fonctions éminentes, qui, pendant la longue durée de nos troubles, et surtout après les nombreux commotions que nous avons subies, s'est constamment trouvé au premier rang parmi les grands fonctionnaires de l'état, départ d'autant plus extraordinaire, que l'absence de ce personnage aurait lieu pendant la session, époque à laquelle ses fonctions devraient plus que jamais le retenir en France.

Le tems ne tardera pas à nous apprendre ce qu'il faut croire de cette anecdote, et à faire connaître le mot de cette espèce d'énigme politique, que les convenances ne nous permettent pas encore de dévoiler complètement. (Constitutionnel)

Testament de la mère de Napoléon. M^{me} Lætitia, est toujours dangereusement malade à Rome. Son testament occupe tous les esprits. Voici les principales dispositions de cet acte, qui ont transpiré dans le public :

« Elle lègue 50,000 écus romains à la mère du duc de Reichstadt ; cent mille à chacun de ses fils

et de ses filles ; un legs considérable pour un établissement pieux. Le mont-de-piété sera dépositaire de ses diamans et effets précieux s'élevant à dix millions de piastres romaines ; tout le reste de ses biens meubles et immeubles constituera un majorat dont le possesseur sera l'aîné dans la ligne masculine des Napoléon.

« En cas d'extinction des Napoléon, les biens composant ce majorat qu'on évalue à 75 millions de francs passeront à la capitale de la Corse, à charge d'un legs de cinquante mille piastres.

« Le corps de madame Lætitia sera transporté à Ajaccio, où on lui élèvera un monument portant cette inscription : *A la mère des Napoléon.* »

On écrit de Leipsick, 5 septembre :

« Hier on a célébré ici l'anniversaire de la constitution. A cinq heures du matin ce grand jour a été annoncé au son de toutes les cloches ; ensuite la musique de la garnison et de la garde communale a parcouru toutes les rues de la ville, en jouant des airs patriotiques. Entre sept et huit heures, la plupart des habitans de toutes les classes se sont rassemblés sur la grande place, la garde communale a formé un cercle, au milieu duquel les différentes autorités se sont réunies. Le corps d'officiers des chasseurs de notre garnison, les consuls des puissances étrangères et une grande partie des membres de l'université étaient présens. Alors on a chanté un hymne patriotique : puis le son des cloches s'est fait entendre de nouveau pour donner le signal de se rendre à l'église.

« A midi, il y a eu grande parade de la garnison et de la garde communale, et, en défilant, tout le monde a crié : *Vive le roi ! vive le corégent !* mais les cris de *vive la constitution !* ont été mille fois renouvelés.

« Vers les deux heures, chaque compagnie de la garde communale s'est rendue au lieu du festin. Pendant le dîner, M. Burchardt, membre de la 4^{me} compagnie, a prononcé un discours à peu près en ces termes :

« Messieurs, ce devrait être aujourd'hui un jour de deuil. Nous sommes entourés de deux empires qui nous voient de mauvais œil et qui cherchent à opprimer les principes constitutionnels. Le plus puissant soutien du principe constitutionnel est l'esprit public ; il faut donc que chacun renonce à son intérêt personnel, à tout esprit d'égoïsme, pour atteindre au sublime principe de la liberté nationale : c'est alors que nous aurons de vrais patriotes, comme le pays de Bade, qui peut se féliciter d'avoir un Rotteck, un Dutringer et un Welker. »

« Après ce discours, on a porté les toasts suivans :
 « A l'honorable général Lafayette, citoyen des deux mondes, premier général de la garde nationale de l'Europe !
 « Aux polonais martyrs du principe constitutionnel !
 « A la liberté de la presse, le plus sublime des droits des citoyens !
 « A Rotteck, le défenseur de la liberté constitutionnelle !
 « Le soir la salle de spectacle a été décorée avec éclat. Avant le commencement du spectacle, tout le monde a crié : *Vive la constitution !* La ville était illuminée. »

A cette occasion les habitans de Dresde avaient formé le projet de remettre au roi, le même jour, une protestation contre les protocoles de la diète ; mais, convaincus que cette démarche n'aurait pas de résultat, ils ont résolu d'adresser cette protestation aux états, qui s'assembleront avant peu de mois. On croit que toutes les villes de Saxe signeront de pareilles adresses.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On mande de La Haye, le 17 septembre :

« Nous avons eu aujourd'hui la satisfaction de recevoir dans nos murs, la fille de Marie Antoinette, Madame la duchesse d'Angoulême, qui est arrivée hier à Rotterdam avec la jeune princesse, fille de la duchesse de Berry. Elle est descendue ce matin, avec une suite peu nombreuse, à l'hôtel de Belle-Vue, et après avoir visité les cabinets de tableaux, etc., elle est retournée à Rotterdam, pour continuer sa route par Utrecht. »

— On écrit de Bois-le-Duc, 16 septembre :

« Jeudi, la 2^e brigade de la division formant le camp de Ryen, l'a abandonné, et samedi la 1^{re} brigade en fera autant.

« Dans les divers avis de cette province, toutes les mesures sont prises pour repousser les Belges, en cas d'attaque. Toutes les troupes en campagne sont pourvus du nécessaire et prêtes à se concentrer au premier mouvement. Le gros de l'armée paraît être concentré dans l'arrondissement d'Eindhoven. Il est passé par ici une batterie d'artillerie de campagne venant de Nymègue et une demi-batterie à cheval venant d'Amersfort. On compte maintenant que l'armée en campagne a 108 pièces d'artillerie parfaitement attelées. Le train de pontonniers a aussi passé par ici se rendant, partie à Eindhoven, partie à Tilbourg. »

— Le *Staats Courant*, du 18 septembre, après avoir publié en entier la réponse du colonel Buzen au général Chassé, ajoute :

« Nous croyons inutile, observe le *Staats Courant*, de combattre l'hypothèse, d'après laquelle on assimile les travaux de défense de la citadelle et de la Tête-de-Flandre avec les ouvrages élevés pour attaquer cette citadelle; mais il est peut-être bon de dire que les renforts et les mortiers que le commandant d'Anvers croit maintenant voir arriver à la Tête-de-Flandre ne sont autres que les attirails d'une troupe de danseurs de corde qui s'y est rendue pour amuser la garnison. »

« Il résulte de cette correspondance entre le général Chassé et le commandant d'Anvers que les hostilités entre la ville et la citadelle dépendent uniquement de la continuation ou de la cessation des travaux d'attaque de la part de l'ennemi. Les rapports du général, en date des 14 et 15 de ce mois annoncent à cet égard qu'on n'avait vu exécuter ces jours là aucuns travaux. »

— A la bourse d'Amsterdam du 18, les fonds ont été faibles, surtout les fonds hollandais. On en donnait pour raison, la crainte de la reprise des hostilités et les bruits répandus d'un nouvel emprunt : on parlait hier de la négociation de 138 millions.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 20 septembre. — C'est toujours pour vendredi que le duc d'Orléans est attendu au château de Laeken.

— *Département de la guerre.* Ce ministère va être de nouveau divisé en deux administrations, comme il l'était du temps de M. de Brouckère. M. le général Evain reste chargé de la partie purement administrative; M. le général Nypels est chargé de la direction du département : la nomination de M. le général Nypels a occasionné de vives discussions : nous attendrons ses actes pour le juger, prêts à lui accorder de justes éloges s'il fait bien, comme ses défenseurs le font espérer, et à le combattre s'il persiste à suivre la ligne que lui ont tracé ses prédécesseurs. M. le général Nypels doit son avancement à la révolution; nous verrons s'il réparera les injustices auxquelles les hommes de la révolution ont été en butte. C'est sur les vives instances du roi que le général Nypels a accepté ses nouvelles fonctions : il avait eu dans la matinée de longues entrevues avec les généraux Desprez et Evain. (*Belge.*)

— Nous étions mal informés en annonçant d'après le bruit public que M. de Theax continuerait à faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle : nous apprenons de bonne source que ce ministre étant formellement opposé à toute reprise des négociations avec la conférence, a présenté sa démission au roi et qu'elle est acceptée. (*Idem.*)

— Nous apprenons que plusieurs membres du cabinet ont offert leur démission au roi. S. M. ne l'a pas encore acceptée. Il est à croire que les ministres appréciant les inconvénients d'un renouvellement complet de cabinet dans le moment actuel, se décideront à conserver chacun son portefeuille. (*Émancip.*)

— Le roi a reçu hier en audience particulière une députation des commissaires réunis des secours et des récompenses; S. M. a ensuite reçu le major Kessels : nous apprenons que cet officier s'est occupé à rédiger un mémoire sur l'administration de la 2^e division d'artillerie de campagne qu'il commandait; ce mémoire ayant été communiqué par le major au général Evain; ce ministre lui a témoigné sa pleine et entière satisfaction,

l'autorisant à s'adresser en son nom à S. M. pour demander sa mise en activité; le roi a promis à M. Kessels d'autoriser le ministre à faire droit à ses justes réclamations et aux titres qu'il avait acquis sur les champs de bataille. Voilà encore une justice rendue à l'un des hommes de la révolution.

— Plusieurs fonctionnaires élevés de notre ville ont reçu des lettres anonymes renfermant les menaces les plus violentes, et annonçant le retour de Guillaume pour le mois prochain. (*Émancip.*)

Nous avons parlé dernièrement de la nomination du sieur A. van den Berghe, d'Audenarde, comme receveur de l'enregistrement à Houffalize : Nous apprenons que c'est surtout dans l'arrondissement d'Audenarde que cette nomination excite l'indignation des vrais patriotes. On se demande si le gouvernement en est réduit à choisir un homme dont la haine contre la révolution est presque passée en proverbe, un homme qui, pour afficher publiquement ses opinions, fit donner, il y a quelque temps, à un enfant dont il est le parrain, le nom de *Guillaume-Frédéric-Désiré*, un homme enfin qui répond à ceux qui le félicitent sur la faveur qu'il a reçue, qu'il en rougit.

Est-ce pour entretenir le patriotisme des malheureux habitans de Luxembourg qu'on envoie de pareils employés, ou bien pour les préparer à recevoir *Guillaume le désiré*? (*Journ. des Flandres.*)

— On nous mande de Bruxelles que le roi a témoigné à un haut fonctionnaire son vif déplaisir sur les nominations anti-populaires qui avaient été soumises à sa signature, et lui a déclaré que son désir est que la préférence soit toujours accordée aux candidats patriotes.

Nous n'avons jamais attribué à la volonté personnelle du roi les faveurs prodiguées aux orangistes : mais nous savons que plus d'un ministre, soit par sa faiblesse, soit par mauvaise volonté, accorde sa protection aux ennemis de la révolution. C'est surtout dans le but d'éclairer la détermination royale que nous nous sommes imposé la tâche de combattre la funeste tendance de quelques têtes ministérielles, et nous la continuerons aussi long-temps que cette tendance n'aura pas cédé aux conseils de la raison et du devoir. (*Id.*)

LIÈGE, LE 21 SEPTEMBRE.

On fait surveiller avec soin par nos avant-postes, les mouvemens des hollandais sur la frontière. Les nouvelles arrivées hier annoncent que sur tous les points tout est tranquille.

— *L'Indépendant* rappelait il y a quelques jours que plusieurs militaires belges ont demandé au gouvernement français la décoration de la légion d'honneur, sans avoir jusqu'à ce jour obtenu de réponse. Le ministre des affaires étrangères croit devoir saisir cette occasion pour informer les personnes qui ont fait des réclamations que leurs demandes ont été adressées exactement au gouvernement français, et qu'aussitôt qu'une décision aura été prise, il s'empressera de la porter à la connaissance des intéressés. (*Moniteur.*)

— Un arrêté royal convoque pour le 13 octobre prochain le collège électoral de Bruxelles, pour procéder au remplacement de M. Charles de Brouckère, lequel a donné sa démission de membre de la chambre des représentans.

— Le brave Rolliers, du corps des sapeurs pompiers de Gand, connu par sa conduite glorieuse dans l'affaire du 2 février, vient d'être nommé au grade de capitaine au 7^e de ligne en garnison à Namur.

— Jusqu'au 12 de ce mois, les hôtels de Spa ont eu à loger 2075 personnes.

— Le héros de l'anecdote rapportée par le *Constitutionnel*, est M. de Sémonville, pair de France. (*Voyez Paris.*)

— Mlle. Henriette Carl, venant d'être appelée au Théâtre Italien à Paris, ne pourra donner le concert dans lequel elle s'était proposée de se faire entendre.

Ces jours derniers, l'armée hollandaise a opéré un grand mouvement à l'effet de se concentrer dans les environs d'Eindhoven. Les démonstrations de l'ennemi ont excité au plus haut point l'attention des chefs de notre armée. La plus active surveillance est exercée à la frontière, des courriers ont été d'heure en heure expédiés au général Desprez, au ministre de la guerre et aux autorités militaires supérieures, afin de leur donner connaissance des mouvemens de l'ennemi. Mais il s'agissait seulement de mesures défensives et non d'hostilités. Tel est du moins l'opinion des journaux hollandais. (*Voyez plus haut.*)

Nous disions hier qu'une reprise d'hostilités n'était point dans la pensée du roi Guillaume. En effet, si la Hollande recourait aujourd'hui aux moyens de force, elle obligerait la conférence à sortir des voies diplomatiques et à se jeter armée entre les parties belligérantes; car les gouvernemens, au nord comme au midi, ne veulent point qu'on tire le canon au cœur de l'Europe : il aurait là trop de retentissement en France, sur le Rhin et en Italie. Qu'on y songe la conférence une fois lancée dans cette carrière, n'en sortirait qu'après avoir tranché par la force la question qui s'agite entre nous et la Hollande; mais comme elle est encore placée sous l'empire des 24 articles; c'est dans le sens de ce traité de novembre qu'elle porterait sentence. On est d'autant plus en droit de conclure ainsi, que les forces militaires qui seraient mises à l'œuvre devraient être anglaises ou françaises : puissances, qui toutes deux ont ratifié sans condition le traité de novembre, et qui exerceraient une immense influence dans la décision à intervenir; car on sait ce que pèse un glaive nu dans la balance diplomatique. A notre avis le roi Guillaume se gardera donc bien aujourd'hui de provoquer des événemens de nature à forcer la conférence à une action armée. Il attendra, tout au moins, que les diplomates de Londres se soient soustraits à la loi des 24 articles. Alors seulement il pourra en appeler à l'épée et provoquer une solution qui lui soit plus favorable. C'est pour conjurer ce danger que la Belgique aurait dû prendre l'initiative, et attaquer la Hollande.

On lit dans un journal de Paris :

« On assure que l'approche de la session a décidé notre diplomatie à faire acte de vigueur. M. Sebastiani aurait écrit à la conférence que le gouvernement français ne pouvait attendre plus long-temps la solution de la question Belge. Il réclamerait à tout prix l'évacuation d'Anvers avant la réunion des chambres, car le ministère, tout meurtri et à moitié dissous, n'oserait pas sans cela se présenter devant les députés. Le roi d'Angleterre, n'étant encore que grand-amiral, écrivait aussi à Cobden : « Une bataille à tout prix (Ned, Harry battle by allemeans) », mais c'était à Cobden et à la flotte anglaise était réunie devant Navarin. M. Sebastiani s'adresse à la conférence, peu familière, comme on sait, avec les coups de main diplomatiques, et la flotte française n'est pas sortie de Cherbourg. »

Nous n'attachons aucune valeur à cette nouvelle. Le général Sebastiani a sans doute usé sa vigueur sur les champs de bataille, et nous le croyons tout à fait incapable d'une résolution énergique.

Le *Mémorial* condamne aujourd'hui le nouveau système de négociations mis au jour par M. Cobden. Il ajoute ensuite :

« Il faut que dans 10, dans 20 jours, au plus, nous sachions à quoi nous en tenir, et que le projet d'arrangement amiable soit abandonné sans retour, si d'ici là la tentative n'a pas eu de succès. Telle est, nous assure-t-on, la ferme intention du gouvernement, il fera bien d'y persister. »

La régence vient de nommer dans son sein, une députation chargée d'aller recevoir le drapeau d'honneur décerné à la ville de Liège; elle est composée de MM. Jamme, Fankinet, Burdo-Salomon et Bayet. Il nous semble que la régence aurait bien inspirée en s'adjoignant quelques citoyens choisis parmi les blessés de septembre.

On répandait hier le bruit qu'une rixe sérieuse avait eu lieu à Diest, entre le 10^{me} régiment de ligne et les chasseurs. Ce bruit est tout-à-fait sans fondement, les deux corps vivent au contraire dans une intelligence parfaite, et donnent l'exemple de l'ordre et de la meilleure discipline.

On nous écrit ce qui suit des environs de Maestricht :

« Un journal de Liège, a publié, la semaine dernière, la relation d'un fait qu'il disait s'être passé dans la famille *Blanckers*, au faubourg St. Pierre, près Maestricht. D'après cette feuille, il ne s'agissait de rien moins que d'un fils de la maison enfermé dans un trou et retenu pendant plusieurs années, prisonnier par sa famille. Dans l'intérêt de la vérité et de la famille *Blanckers*, qui a toujours joui de l'estime de tous les gens de bien et que je connais particulièrement, je vous envoie les éclaircissemens suivans relativement à ce fait.

« Depuis plusieurs années un fils de la maison *Blanckers* est affligé d'une ophthalmie. Aucun soin, aucune dépense n'a été épargnée pour l'en faire guérir; mais rien n'a réussi. Il y a trois ans, il ne sortait déjà plus, le jour; le soir, seulement, quand il faisait sombre, il allait, *libre et seul*, visiter quelques familles du voisinage, ce qu'il a continué de faire jusqu'au 26 août passé. Ne pouvant souffrir aucune lumière, il se tenait toute la journée dans une petite chambre, qu'il avait lui-même fait peindre en noir, pour que ses yeux ne fussent pas blessés par la couleur blanche des murs. Là on lui apportait sa nourriture, qui était saine et abondante, telle, enfin, que pour le reste de la famille. *Lui seul* avait la clé de la porte donnant sur la rue; et, deux fois par semaine, un barbier venait le raser, ce qu'il refusait quelquefois de se laisser faire.

« Mais voilà que le général Dibbets, voyant que ses soldats, entassés dans d'infestées casernes, contractaient en grande partie l'ophthalmie, crut pouvoir les en préserver, en leur donnant un air plus sain et plus libre; il plaça donc quelques centaines d'hommes dans le faubourg St.-Pierre chez les habitans. Parmi les soldats logés dans la maison *Blanckers* se trouvait un caporal qui entretenait des relations avec la blanchisseuse militaire logée dans la maison joignante. Ce caporal se levait toutes les nuits, et allait visiter sa voisine, par un trou qu'il était parvenu à pratiquer dans une haie de clôture du jardin *Blanckers*. La famille s'en aperçut et découvrit bientôt que le galant caporal, à chacune de ses visites, allait à la provision de la maison un panier de houille qu'il portait à sa blanchisseuse. Deux frères *Blanckers* s'établirent alors dans une chambre basse donnant sur le jardin, pour attraper le voleur sur le fait. Il eut vent de cela, et ne reparut plus. Mais, se voyant empêché de continuer ses sorties nocturnes, il ne tarda pas à calomnier publiquement ses hôtes, disant qu'il ne négligerait rien pour faire pendre tous les *Blanckers*. On méprisait ces paroles. Cependant voilà que tout-à-coup, le 26 août, la police militaire tombe dans le faubourg. On investit la maison *Blanckers*; on s'empara brutalement du chef de la famille, vieillard de 84 ans, et de deux de ses fils; le troisième celui qui souffre des yeux, on le tira de sa chambre, malgré la vive résistance qu'il opposait; on le poussa dans une voiture et on l'entraîna, quoiqu'il assurât qu'il se trouvait bien dans sa maison et que c'était de son propre gré qu'il habitait cette chambre noire. Mise au secret du père et des deux fils, informations judiciaires, et, pendant quatre jours, addition de témoins, qui tous s'accordèrent à dire le plus grand bien de la famille *Blanckers*. Au bout de ce temps, on relâcha les prisonniers. Mais le père n'a pas survécu de 15 jours à cet acte de brutalité dont on ne trouverait pas d'exemple en Turquie; on l'a enterré samedi passé. Il est difficile de se faire une idée de la désolation qui règne dans cette famille.

« Le lendemain de l'arrestation du père et des deux fils *Blanckers*, le général *Brade* se présenta, tout ivre, à leur maison, et rona de coups de plat de sabre le fils aîné qui n'avait pas été arrêté, en lui criant, avec tous les sales jurmens de casernes ha-

taves: « Nous te ferons pendre, toi et les tiens! » Nous ferons brûler ta maison, coquin! » Dans quel de ces pays que notre présomptueuse civilisation appelle barbares, verrait-on un exemple d'une telle barbarie?

Un arrêté royal du 17 septembre contient les dispositions suivantes, relativement au canal de Charleroi :

Art. 1^{er}. Le droit de navigation sur ledit canal, fixé au maximum d'un florin 70 centièmes par tonneau, pour tout le parcours du canal, est réduit à un florin 45 centièmes.

2. Cette réduction sera proportionnelle pour les distances moindres, et les droits moins élevés.

3. Le remboursement de la différence de recette résultant de la réduction du droit, au préjudice des concessionnaires, se fera par une retenue équivalente sur la somme annuelle due par ces derniers, en remboursement des sommes avancées pour faciliter la construction du canal.

4. Dans tous les cas, nous nous réservons de rapporter le présent arrêté, ou de le modifier au besoin.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 18 septembre, à 9 heures du matin, au 19, à la même heure, 8 nouveaux cas, 6 décès.

Gand, 18 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 2 décès, aucun nouveau cas, 4 en traitement, 8 convalescens, 4 guéris. (Vu l'extinction de la maladie, il ne sera plus donné de bulletin.)

Anvers. — Du 19 au 20, 30 nouveaux cas, 6 décès, 4 guéris.

VARIÉTÉS. — MILORD SHIRLEY.

Charles I^{er} avait cessé de vivre; Cromwell, tout couvert du sang de son roi, se précipita en Irlande, à la tête d'une armée formidable, fit lever le siège de Dublin au marquis d'Osmond, emporta d'assaut la ville de Tréalah, et ordonna le massacre général de la garnison. Un seul homme fut épargné: Cromwell le réservait à un supplice plus horrible et plus ignominieux. La mort toute nue était trop douce à ses yeux pour les ennemis de son exécration; il voulait des tourmens, des larmes, des approches, des tortures; le bourreau venait après.

Cet infortuné, promis à la hache du convenant, était le jeune comte de Shirley. Son extrême jeunesse, sa bravoure, l'éclat de son mérite personnel et de sa naissance, auraient pu désarmer la vengeance d'un autre homme que Cromwell; mais le farouche général ne connaissait ni la générosité ni la clémence: implacable comme l'enfer, comme lui il ne rendait rien.

Après une captivité de quatorze mois, le comte de Shirley sortit de son obscur cachot pour paraître devant des juges iniques et vendus à la tyrannie. Sa défense fut celle d'un brave, d'un héros; il ne chercha point à disputer longuement une vie promise aux sanguinaires plaisirs de la populace. Résigné à son sort, il ne combattit les prétendus crimes qu'on lui reprochait que par la loyale énumération de ses devoirs de soldat, de sujet fidèle, de citoyen dévoué. Sa sentence fut prononcée. Edouard, comte de Shirley, fut condamné à être décapité le lendemain matin, sur la principale place de Dublin. Un sourire infernal passa sur les lèvres de ses juges; un murmure approbateur s'éleva dans l'auditoire; les sbires emmenèrent Shirley, qui, la tête haute, le regard assuré, semblait défier le trépas qu'il avait tant de fois affronté sur les champs de bataille.

De retour, cependant, dans l'humide prison qu'il habitait depuis plus d'une année. L'amour de la vie se réveilla puissamment dans son cœur. Cette paille stérile qui formait sa couche; cette lampe sombre dont la mourante clarté remplaçait les rares rayons qu'un étroit soupirail laissait pénétrer jusqu'à lui; cette pierre grossière recouverte d'un lambeau de tapisserie; ces fers profondément rouillés par les pleurs du désespoir de tant de misérables, tout cela se revêtit pour lui de couleurs moins funèbres, moins horribles. « Il faut donc quitter tout cela! » s'écria-t-il en promenant ses regards autour de sa prison. Et il prononça ces mots avec un accent de tendresse et de découragement.

La tête appuyée dans ses deux mains, il repassait dans son esprit toutes les douleurs de sa vie, quand la pensée d'une mère et d'une sœur chéries, qu'il laissait sans protecteur dans le monde, lui arracha un cri; des larmes brûlantes comme la lave d'un volcan s'échappèrent alors de ses yeux, et il s'écria :

— Quoi donc! ne pourrai-je pas les recommander avant de mourir, à un être compatissant? ne pourrai-je pas leur tracer quelques mots d'adieu?... O ma mère, ô ma sœur, ma chère Jenny! pas même un baiser d'adieu, un dernier baiser!...

— Il ne faut pas vous chagriner comme cela sir Edouard, répondit une voix rauque et sauvage.

Cette voix était celle d'un homme qui venait d'entrer dans le cachot du comte Shirley, qui, en proie à une espèce de délire, ne l'avait point entendu; et il y avait déjà quelques minutes que l'inconnu était devant lui, les bras croisés et comme dans l'attente d'une réponse, il reprit :

— M'avez-vous compris? Il ne faut pas vous chagriner ainsi;

rien n'est peut-être désespéré: il ne faut pas jeter la hache après le manche... Calmez-vous.

Edouard leva alors les yeux, et reprenant sa fermeté habituelle, il dit :

— Que me voulez-vous?

— Je vais vous l'apprendre. Permettez-moi de m'asseoir, et d'abord de m'assurer si l'on peut venir nous écouter.

Tandis que l'inconnu prenait le soin qu'il jugeait utile à sa sûreté, Edouard eut tout le loisir de le regarder. C'était un homme de quarante ans, d'une figure basse et commune; ses cheveux longs, roux et gras, assez courts sur le derrière de la tête descendaient jusque sur son front et encadraient des yeux vifs et pénétrants; ses joues rouges comme de la lie de vin tombaient de l'un et de l'autre côté du visage comme celle des dogues, et sa bouche, large, grande et ornée de dents noires et longues, présentait quelque chose de si difforme et de si effrayant, que les paroles qui en sortaient devaient dégoûter ou faire frémir.

Cet homme singulier était vêtu d'une large camisole de drap vert et d'un pantalon rouge si étroit et tellement juste qu'on eût pu le prendre à une certaine distance pour un écorché de quelque amphithéâtre d'anatomie.

L'inspection d'un tel personnage n'était pas faite pour prévenir en sa faveur. Le comte de Shirley lui demanda donc dès qu'il se fut assis sur la pierre où il était assis lui-même, ce qu'il venait faire dans sa prison.

— Ne vous en doutez-vous pas? répliqua l'homme, en remettant sur sa tête un énorme bonnet de poil de chèvre qu'il avait ôté en entrant, par un respect machinal.

— Non.

— En ce cas, je vais donc vous le dire. Je suis le...

— Achevez.

— Bourreau, ajouta l'homme d'un ton de voix plus plein, mais plus adouci.

Le bruit des sept tompettes du jugement dernier n'aurait pas fait plus d'impression sur l'âme d'Edouard que ce mot sinistre et solennel: une sueur froide coula sur son front, ses cheveux se hérissèrent; et il se leva précipitamment pour ne point partager plus long-temps son siège avec cet affreux visiteur, mais en se levant, il trébucha, le bourreau avança la main pour le retenir. Cette main longue et chaude atteignit avec force le bras d'Edouard.

— Finissez, finissez, s'écria le comte, repoussant avec mépris l'appui qui lui était offert... Suis-je déjà votre proie? l'heure du supplice a-t-elle sonné?... Marchons, allons... Si non, laissez-moi maître de mes derniers instans, et délivrez-moi de votre épouvantable présence.

— Comte de Shirley, répliqua le bourreau, j'avais ouï dire que tu n'étais pas seulement un brave soldat, mais encore un homme de sens; démentiras-tu à ton dernier jour cette réputation? Quoi! mon malheureux titre de bourreau te fait frémir, ma présence te fait frissonner!... Allons donc! quel enfantillage!... Je suis le soldat de la justice, voilà tout; j'obéis aux juges comme tu obéissais jadis au comte d'Osmond, au duc de Richmond, à bien d'autres encore. On te disait de faire feu à la tête de ton régiment, et tu faisais feu; à moi on me dit tue, et je tue: vois donc si je suis plus féroce que toi.

— Que toi! que toi! répéta Edouard avec un accent de rage et de mépris.

— Oui, que toi! reprit le bourreau; tu veux te fâcher de ce que je te tutoie. Vous avez tort, comte: la destinée d'un gentilhomme qui va mourir et d'un bourreau qui se porte bien est égale. Voulez-vous donc de l'étiquette de White-Hall dans ce cachot? j'y consens. Eh bien! comte, je viens proposer un marché à votre seigneurie.

— Malheureux! l'ironie est-elle donc au nombre de tes instrumens de torture, et Cromwell réserve-t-il à ses victimes, pour coup de grâce, les insultes de ses bourreaux?

— Là, là, comme votre seigneurie s'empare! Je vous ai dit, et je veux bien vous répéter, que je suis tout-à-fait étranger aux massacres ordonnés par le parlement: je ne fais qu'obéir à mes supérieurs, entendez-vous? à mes supérieurs immédiats. Demain, à la pointe du jour, je vous exécuterai par l'ordre du tribunal; après-demain, j'exécuterai Cromwell et Fairfax, si la même cour me donnait le même ordre. Monsieur le comte, tous les bourreaux ne sont pas habillés de rouge.

Le bourreau assaonna cette réflexion de son rire sardonique, puis, ôtant son bonnet et rejetant ses cheveux roux sur les côtés de son énorme tête, il reprit :

— Mais il ne s'agit pas de tout cela, j'ai avancé l'heure à laquelle je devais venir vous visiter pour vous faire part d'un projet (je me trompe, dit le terme vous offenser encore) d'un marché que j'ai à faire avec vous. Écoutez-moi donc sans m'interrompre, et promettez-moi d'être sobre d'injures envers un homme qui n'a d'autre tort à vos yeux que d'être chargé d'un office nécessaire.

— Parlez, parlez, je vous écoute, répondit le jeune comte, qui, revenu à des idées plus raisonnables, avait recouvré tout son sang-froid.

— Depuis trente ans, j'exerce à Dublin le métier de bourreau; mon père était bourreau, mon grand-père était bourreau; je devais l'être, je l'ai été, quoique assez peu fait pour le devenir. Peterson, me suis-je dit il y a long-temps déjà, vous n'êtes pas né pour votre profession mon ami; il faudra donner un beau jour votre démission, et vous retirerez dans le fond de Northumberland, dont vous êtes originaire, et là vivre en paisible citoyen. Vous avez de quoi exister noblement; tranchez le mot, vous êtes riche: eh bien! vous ferez le seigneur; vous direz: Mes chiens, mon château, mes fermiers... C'était un beau rêve, sans doute... mais zeste! la guerre civile est arrivée, l'échafaud a été en permanence, et moi j'ai été comme l'échafaud, immobile. Enfin, comte, il faut l'avouer, l'éloignement que j'avais pris pour cette profession depuis long-temps s'est changé depuis dix-huit mois en horreur invincible; oui, c'est qu'il y a de pis, c'est que du dégoût de mon métier je suis passé au dégoût de la vie.

Peterson s'arrêta un instant, tira de sa poche un tabatière d'or, prit du tabac après en avoir offert au comte, qui refusa par un signe de tête, et continua.

— Oui, comte, l'existence est un fardeau pour moi, et ce fardeau je ne puis le trainer plus long-temps. Combien de fois ai-je envié, depuis six mois, le sort de tous ces braves hommes qui me sont passés par les mains ! car, ajouta-t-il en montrant son pantalon rouge, il y a sur ce vêtement du sang des plus illustres maisons de la Grande-Bretagne : avec un peu d'étude, je vous ferais distinguer celui des Treetford, des Southampton, des Lindsay, des...

— De grâce, épargnez-moi ces affreux détails, interrompit Édouard en se couvrant les yeux avec horreur, et venons au fait, je n'ai plus que quelques heures à vivre... Péternité n'attend...

— Qui n'attend-elle pas ? répartit Peterson ; mais oui ; arrivons au fait ; car le coq ne va pas tarder à chanter, et, quand il chantera, il n'y aura pas une minute à perdre. Je suis donc décidé à mourir ; mais je veux que ma mort profite à quelqu'un, et ce quelqu'un ce sera vous si vous le voulez.

— Moi !!! Et pourquoi ce dévouement ? — Ce dévouement ? il n'y a pas de dévouement là-dedans, je vous dis que je suis las de la vie, que je veux absolument la quitter. Vous l'aimez, vous devez la perdre, je me mets à votre place ; c'est tout simple. Mais, comme un service en vaut un autre ; j'exige de vous une promesse, une grande promesse.

— Parlez, quelle somme, quelle récompense exigez-vous ? — Ah ! ah ! ah ! une somme, une récompense !!! Le bourreau de Dublin est plus riche que le comte de Shirley, soyez-en sûr. Voilà, sans préambule, ce que j'exige de vous, ou plutôt ce que vous devez faire pour vous sauver la vie. D'abord vous prendrez mes habits, et je prendrai les vôtres.

— Quoi ! — Oui ; en d'autres termes, vous ferez le bourreau, et moi le comte Shirley : nos deux rôles finiront en même temps, qu'avez-vous à vous plaindre ? Ensuite vous me conduirez sur l'échafaud, vous me trancherez la tête... Êtes-vous adroit ?

— Peterson, n'espérez pas... — Que je n'espère pas ? Parbleu, comte, que vous êtes bon avec votre espérance ! Si vos idées de grandeur, si vos préjugés repoussent ce moyen de vous sauver, soyez convaincu que tout le monde ne sera pas aussi difficile, et je trouverai avant trois jours un criminel de bonne volonté qui voudra bien m'égorger pour sauver sa vie. Vous, je dois le dire, vous me conveniez, votre naissance, votre âge, votre bravoure, vos talents, tout cela me plaisait.

— Que doivent vous importer et ma naissance et mes talents ! — Beaucoup, car je ne vous ai pas tout dit. J'ai une fille unique, une fille charmante : sa malheure naissance la rendrait la proie d'un bourreau ; car, sans enfans mâles, je dois me choisir un gendre et un successeur parmi les bourgeois du comté. Quel malheur pour ma belle, pour ma sensible Betty, de perpétuer une race proscrite par les préjugés du monde ! Cette fille charmante, je vous la donne avec tout ce que je possède. L'exécution faite, vous courez chez moi, ma fille est avertie ; ma fortune en bons billets de banque est là ; vous descendez dans une barque la Liffey, et une foi en pleine mer, vous vous dirigez vers la France ou l'Italie. C'est sur le continent que vous lui donnerez votre main et qu'elle recevra de vous, pour prix du sang de son père, le titre de comtesse de Shirley.

Le bourreau se tut. Édouard, les yeux baissés vers la terre, garda quelques instans un silence profond ; puis, comme cherchant à combattre les divers sentimens qui s'agitaient dans son cœur, il finit par dire d'une voix altérée : Peterson, cela ne se peut pas.

— Cela ne se peut pas, comte ? Tant pis pour vous, dit le bourreau ; prenons que nous n'avons rien dit. Mais songez bien à ce que vous allez faire ; dans quelques minutes, il ne serait plus temps de vouloir. Vous voulez apparemment subir le même sort que ce pauvre marquis de Montrose... — Quoi ! le marquis de Montrose ?

— A été pendu à Edimbourg il y a quelques semaines, et ses quatre membres ont été envoyés par les ordres de Cromwell aux quatre principales villes du royaume. Nous avons ici une jambe de ce noble marquis, et il vous sera loisible de la voir de l'échafaud : elle est fichée sur le grand mur de la prison du côté du sud.

— O comble d'atrocité ! s'écrie le comte. Quoi ! ils ont aussi assassiné l'homme qui faisait la gloire et l'honneur de l'Ecosse, les barbares !...

— Je ne vous ai pas dit assassiné, reprit froidement Peterson ; je vous ai dit pendu, ce qui est bien différent.

— Ainsi ils me réservent le même sort qu'à ce grand capitaine ? Il est glorieux pour moi de mourir pour la même cause.

— Bon, pour la même cause, mais non pas de la même manière ; car vous serez décapité, ce qui vaut infiniment mieux. Mais, jeune homme, parce que Montrose et beaucoup d'autres braves gens sont morts, il ne s'en suit pas que vous deviez mourir aussi. Il est au contraire fort probable que, si on eût offert à l'illustre Ecossois la vie et la liberté au prix qu'on vous les offre, il les eût acceptées. Montrose avait sans doute des parens, une mère, une sœur ? Il avait des amis... — Les mots de mère, de sœur retentirent dans le cœur du jeune comte ; son enthousiasme s'était glacé, la ferveur du martyr était éteinte, l'amour filial réveillait l'amour de la vie, et tous les deux ébranlaient la dernière résolution de Forgueil.

— Eh bien, Peterson ?... — Chut, chut ! dit le bourreau en étendant sa main vers le soupirail.

On entendit un coq chanter, puis des pièces de bois que l'on semblait joindre à force de coups de marteau.

— Qu'est-ce ? demanda Édouard. — Ce n'est rien : c'est le coq qui chante, et votre échafaud que l'on dresse.

— Peterson, s'écria le jeune comte tout tremblant d'horreur, est-il temps encore ? — Encore trois minutes, répliqua froidement le bourreau en regardant sa montre.

— Veux-tu toujours, dis ? — Moi ? Toujours... Mais ne me manque pas ! — Je tâcherai. — Épouse ma fille. — Je te le promets. — Tu me le jures ? — Foi de gentilhomme ! — Foi d'homme d'honneur ! cela vaud mieux. — Foi d'homme d'honneur !

— Bien ! M'embrasses-tu ? serreras tu une fois, une seule fois dans tes bras le père de celle que tu vas bientôt nommer ton épouse ? Édouard l'embrassa en frémissant, et lui dit : Tu me pardonnes la mort ?

— Comme tu m'aurais pardonné la tienne... On vient... Du courage, de la force, de l'adresse surtout. Aussitôt après le coup fatal, cours à ma maison, près de l'église de Sainte-Placide, ma fille s'y trouve avec un domestique fidèle : elle te suivra à la vue de cet anneau. Une embarcation est préparée sur le port ; vous gagnerez d'abord les côtes du Danemarck ; et que Dieu vous conduise !

C'était en effet le funeste cortège qui venait chercher la victime. La double métamorphose s'était opérée. Peterson, la tête couverte d'un voile noir, marcha au supplice d'un pas ferme, et Shirley le suivit d'un pas chancelant. Sa faiblesse pourtant fit place à l'audace quand il fut arrivé sur l'échafaud : les cris de ce peuple sanguinaire qui demandait sa tête allumèrent sa fureur ; il saisit la hache brillante qu'un valet lui présenta, et, la faisant tourner entre ses mains nerveuses, il l'abassa tout à coup... Un bruit sourd succéda à l'éclair de l'acier, et un jet de sang frappa le front hâve de la populace avide de carnage.

Six mois après l'événement, on citait à la cour de Copenhague la magnificence du comte de Shirley, et les grâces, l'amabilité et la douceur angélique de sa femme. Cette femme si pure et si belle était la fille du bourreau de Dublin. (Extrait de l'Enfant de cœur, par M.)

VILLE DE LIEGE.

Le conseil de régence, vu l'article 47 du règlement sur la voirie urbaine en date du 26 juin 1827, portant que les boues et immondices provenant du balayage seront mises en tas ; arrêtent :

Ledit article est modifié dans les termes suivans : 1° Les boues et immondices provenant du balayage et les cendres des fournaux ou foyers, seront mises immédiatement dans des baquets sur le passage des tombereaux de nettoyage. 2° Il est défendu de rien jeter dans les canaux qui puisse les obstruer.

Fait en séance du conseil de régence, du 29 mai 1832. Les bourgmestre et échevins, vu l'ordonnance ci-dessus du conseil de régence en date du 20 mai dernier, arrêtent :

Qu'elle sera publiée et affichée pour la connaissance du public et exécutoire à partir du 10 juillet prochain. A l'hôtel-de-ville, le 19 septembre 1832. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 20 septembre.

Naissances : 2 garçons, 7 filles. Mariages 2, savoir : entre André Henin, commis-banquier à Angleur, et Anne Marie Josephine Pier, négociante, rue Féronstrée. — Théodore Marc Antoine Lekeu, marchand de grain, à Grâce-Montegnée, et Marie Agnès Josephine Pier, négociante, rue Féronstrée. Décès, 4 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Etienne Joseph Gilot, âgé de 47 ans, cartier, rue Grande-Bèche, époux de Marie Aily Pirotte. — Marie Madélène Cortenraed, âgée de 79 ans, rue Vertbois, veuve Jean Nicolas Genisse. — Marie Jeanne Leclercq, âgée de 78 ans, rue devant la Madélène, veuve Denis Delfosse. — Marie Jacquemaert, âgée de 60 ans, tricoteuse, à Herstal.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. Dimanche, 23 septembre, HARMONIE. On commencera à quatre heures. Par la commission, Le secrétaire, J. J. COLLETTE. 469

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de MM. Maximilien Lesoinne et Pirlot fils, tendant à établir une fonderie de fer ou atelier de moulage dans l'enceinte d'une propriété appartenant audit M. Lesoinne, située au Val-Benoit, commune de Liège, arrêtent : Ladite demande sera publiée par la voie des journaux de cette ville et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel-de-ville que sur la porte de l'église de Ste. Véronique. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir contre l'établissement projeté, sont invitées à les faire consigner dans le procès-verbal d'information au secrétariat de la régence dans le terme de 15 jours. A l'hôtel-de-ville, le 17 septembre 1832. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

TART, derrière l'hôtel de ville, vient de recevoir nouveautés Fromages de Gruyère, d'Hollande et de Schapsiger, Huile vierge d'Aix, Huile épurée, vermicelle, Macarony Sagou, Tapioca et Arrowroot

Le Lundi premier octobre 1832, à dix heures du matin à l'estaminet du sieur Neefs à Sittard, par le ministère du notaire PIERSSENS, de résidence à Sittard, en conformité de la loi du 12 juin 1816 et en présence de M. le juge de paix du canton de Sittard, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques de BIENS suivans :

- 1° Une belle maison de campagne, nommée Watersley, située à un quart de lieue de Sittard, avec écuries, remise, grande cour, deux jardins, entourés de murs, occupée sans bail, rendant annuellement fls. 141 75. 2° Une ferme, non habitée, abouissant auxdits biens avec écuries, grange, ensemble de la contenance de 56 perches 70 aunes. 3° Un beau jardin, nommé le Bassin, prairies, avenues et terres labourables, contenant 21 bonniers 4 perches 85 aunes carrées, les biens de cet article, ont été affermés pour le terme de six ou douze années consécutives, suivant bail public en date du 28 février 1831, produisant annuellement un fermage de fls. 602 75. 4° Un bois de la contenance de 2 bonniers 69 perches et 10 aunes carrées, produisant annuellement environ un revenu de florins 60 00. Tous ces biens formant un bloc, situés sous la commune de Sittard dans un parage très-fréquent ont toujours appartenus aux biens patrimoniaux de Watersley. B. 1° Quatre pièces de terre labourable, situées sous Munstergeleen ensemble de la contenance de 43 bonniers 13 perches 30 aunes. C. 1° Une maison de campagne, dite Hoiekamp, située près du ruisseau nommé de Geelen Beek, consistant en demeure, écuries, remise, grange, autres bâtimens, un beau jardin, entouré de murs, de la contenance de 27 perches 60 aunes, non habitée, très-propre à l'établissement d'une tannerie, distillerie ou toutes autres fabriques. 2° Deux prairies et une pièce de terre ensemble 1 bonnier 64 perches 75 aunes, sises à côté de ladite maison, sous la commune de Munstergeleen. 3° Quatre pièces de terre labourable, situées sous la commune de Munstergeleen et Geelen, ensemble de la contenance de cinq bonniers 60 perches 80 aunes carrées. Les cartes figuratives de tous ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'étude dudit notaire à Sittard.

COMMERCCE.

Fonds anglais du 17 septembre. — Consol. 85 0/0 1/2. Fonds belges 77 0/0. Bourse de Vienne du 11 sept. — Métalliques, 87 7/8. Actions de la Banque 1145 7/8. Bourse de Paris, du 20 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 05 c. — Actions de la Banque, 1062 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 25 c. — Emprunt d'Espagne (1830), 79 3/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 78 1/4. Bourse d'Amsterdam, du 19 sept. — Dette active, 318 00 0/0 ; idem différée 00/00. — Bill. de change 10 1/4. — Syrdiat d'amor. 72 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 9/8, 56 1/2 0/0. — Rente remb. 2 1/2 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C. 96 0/0 a 97 1/4 ; idem ins. gr. li. — Dan. à Lond. idem C. Ham., 00 ; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 0/0. — Ren. franc 0 1/2. 69 1/4 0/0 0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 76 1/2 ; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst., 00 0/0 0/0. — A. R. 1/2 levée, 000. — Rente perp., 00 0/0 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 51 0/0. — Grec 2e levée, 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Cours des Effets.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	118 0/0 p	A	
Londres.	12 22 1/2	P	12 17 1/2 P
Paris.	47 3/16	A	47
Francfort.	36 1/16	P	35 7/8
Hambourg.	35 7/16	P	35 5/16

Escompte 4 0/0

Cours des Effets.
Belgique Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt, 99 3/4 A.
Empr. de 12 mill., " 76 à 76 1/2 A.
Empr. de 24 mill., " 99 1/2 0.
Dette active, 5 " 00 0 00.
Oblig. de Entr. 5 " 00 0 00.
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00.
Oblig. synd. 4 1/2 " 84 1/2 et 87.
Rent. remb. 2 1/2 " 00.

Bourse de Bruxelles, du 19 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 76 1/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 20 sept. — Froment vieux la rasière P.-B., 10 fl. 56 1/2 c. — Id. nouveau, id., 9 fl. 06 c. — Seigle, nouveau, id., 6 fl. 65 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.